

VOYAGES PAR AVION DU MINISTRE DE LA
SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE
SOCIAL

Question n° 518—**M. Coates:**

1. Combien de fois le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est-il servi d'un avion du ministère des Transports ou d'un avion privé aux frais de l'État depuis sa nomination comme membre du Cabinet?

2. A quelles dates le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il voyagé par avion aux frais de l'État, quelle était sa destination, et pour combien de temps avait-il l'avion à sa disposition chaque fois?

3. Quels sont les noms de toutes les personnes qui accompagnaient le ministre lors de chacun des voyages susmentionnés et dans quel but ces personnes faisaient-elles chacun de ces voyages?

—**Monsieur l'Orateur**, le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État pourrait-il m'expliquer pourquoi il a annoncé que les questions n°s 516, 517 et 518, inscrites à mon nom, doivent être transformées en ordres de dépôt de documents? J'aimerais savoir pourquoi, et quand on pourra obtenir ces renseignements. Je ne comprends pas très bien pourquoi on les transforme en ordres de dépôt de documents.

M. l'Orateur: La Chambre a déjà pris cette décision et ainsi, je ne pense pas que le député puisse demander une explication en ce moment.

M. Coates: Il n'y avait pas consentement unanime à ce qu'elles soient transformées en ordres de dépôt de documents.

[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, les avis de motions pour production de documents nos 108 et 112 sont acceptables par le gouvernement, sujets aux réserves usuelles concernant les documents confidentiels, et sujets aussi au consentement des autorités provinciales concernées.

Votre Honneur aurait-il l'obligeance d'appeler les avis de motion n°s 106, 107, 109, 110 et 111? Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motion soient réservés.

LE NOUVEAU-BRUNSWICK—NOUVEAU TRACÉ
DE LA ROUTE TRANSCANADIENNE

Demande n° 106—**L'hon. M. Flemming:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance, des télégrammes, des mémos de conversations téléphoniques ou d'entrevues qu'ont échangés ou tenus le ministre des Travaux publics du gouvernement du Canada, ou tout

fonctionnaire dudit ministère, et le premier ministre ou le ministre des Travaux publics du Nouveau-Brunswick, ou tout fonctionnaire du gouvernement de cette province ou toute autre personne, relativement au changement du tracé de la route Transcanadienne entre le point de l'autoroute qui se trouve à environ 1 mille au nord de Hartland, comté de Carleton, et Andover, comté de Victoria, depuis le 22 avril 1963.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer que cette motion vise à faire déposer les copies de la correspondance, des télégrammes, des mémos de conversations téléphoniques ou d'entrevues qu'ont échangés ou tenus le ministre des Travaux publics du gouvernement du Canada ou tout fonctionnaire dudit ministère, et le premier ministre ou le ministre des Travaux publics du Nouveau-Brunswick ou tout autre fonctionnaire du gouvernement de cette province ou toute autre personne. Si l'expression «toute autre personne» couvre des mémos de conversations tenues entre les fonctionnaires et autres personnes du ministère au sein du ministère, ou d'échanges entre le ministre, le sous-ministre et les fonctionnaires, ou entre des ministres du gouvernement fédéral, nous serions contre. Par ailleurs, si l'expression vise simplement des mémos de conversations téléphoniques ou entrevues de hauts fonctionnaires fédéraux et du Nouveau-Brunswick, nous n'y voyons pas d'objection. Compte tenu de cette réserve, je ne vois aucun inconvénient à ce que l'avis de motion soit adopté.

L'hon. Hugh John Flemming (Victoria-Carleton): Cela nous va, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Compte tenu des réserves et conditions soulevées par le ministre des Travaux publics, plaît-il à la Chambre d'adopter l'avis de motion n° 106?

Des voix: D'accord.

(La demande est agréée.)

MODIFICATION DE LA LOI SUR LES INVALIDES

Demande n° 107—**M. Douglas:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et celui de la Saskatchewan relativement aux demandes de modifier la Loi sur les invalides dans le but a) d'augmenter les prestations qu'elle prévoit, et b) de modifier les Règlements fédéraux pour accroître le nombre des personnes qui y sont admissibles.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la demande n° 107 est acceptable sous la réserve usuelle du consentement des provinces et à la condition que l'expres-